

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 février 2020

CANTINES VERTUEUSES - (N° 2597)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC4

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« éventuellement »,

le mot :

« prioritairement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à passer d'un choix hypothétique à une priorité réelle donnée aux projets locaux et aux circuits courts dans le choix des produits à destination des repas servis dans les restaurants collectifs.

En effet, cela rentre parfaitement dans les objectifs gouvernementaux de santé publique, de protection environnementale et de redynamisation de l'économie locale par la priorité donnée aux acteurs de proximité.